

**PROVINCE DE QUÉBEC**37<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 22 AVRIL 2004**

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 22 avril 2004*

Aujourd'hui, à dix-sept heures quarante-cinq minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants:

- n<sup>o</sup> 11 Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et modifiant diverses dispositions législatives en matière d'adoption
- n<sup>o</sup> 20 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 21 Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants
- n<sup>o</sup> 39 Loi modifiant la Loi sur les forêts

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.